

SOUTIEN MÉDICAL ET PSYCHOLOGIQUE CONFIDENTIEL

Vous pouvez consulter :

- votre GP (médecin généraliste),
- les urgences (A&E),
- des services de soutien psychologique

<https://www.england.nhs.uk/mental-health/adults/nhs-talking-therapies/>

LE DISPENSAIRE FRANÇAIS
à Londres peut vous proposer,
ainsi qu'à vos enfants, des
consultations spécialisées
(médecin généraliste,
gynécologue, psychologue,
etc.), à tarif réduit.

<https://www.df-sfb.org.uk/fr/>
020 8222 8822
info@df-sfb.org.uk

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

L'association

AIDE JURIDIQUE

constituée d'avocats francophones
bénévoles, peut vous conseiller dans
vos premières démarches juridiques.

email@aidejuridique
siteinternet

ACCOMPAGNEMENT PAR LE CONSULAT

Le service social peut vous
accompagner dans vos démarches,
sans RDV, en toute confidentialité
et bienveillance.

21 Cromwell Road, Londres - SW7 2EN
stopviolence.londres-cslt@diplomatie.gouv.fr
+44 (0) 207 073 1144

INFORMATIONS UTILES

[https://uk.diplomatie.gouv.fr/fr/
lutte-contre-les-violences-
faites-aux-femmes-francaises-
letranger-et-contre-les-violences](https://uk.diplomatie.gouv.fr/fr/lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-francaises-letranger-et-contre-les-violences)

FRANCE VICTIMES
france-victimes.fr/
+33 (0) 1 80 52 33 76
(non surtaxé)

**VIOLENCES FEMMES
INFOS**
solidarite
femmes.org/

SAVE YOU
[jointhesorority.com
/saveyou](http://jointhesorority.com/saveyou)

**ARRÊTONS LES
VIOLENCES**
[arretonslesviolences.
gouv.fr/
index.php/
associations-de-
lutte-contre-les-
violences-sexistes-et-
sexuelles](http://arretonslesviolences.gouv.fr/index.php/associations-de-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles)

**CITIZENS
ADVICE**
citizensadvice.org.uk

Victime française de violences intrafamiliales au Royaume-Uni

VOUS N'ÊTES PAS SEULE

Vous avez le droit d'être protégée.
La violence n'est jamais justifiée.
Demander de l'aide n'est pas une
faiblesse.

LES VIOLENCES CONJUGALES SONT UN CRIME AU ROYAUME-UNI

En cas de danger immédiat, appelez le 999

Si vous ne pouvez pas parler, appelez
le 999 puis appuyez sur 55 : la police
saura que vous êtes en danger.



1 EN CAS DE DANGER, CONTACTER LA POLICE

Elle pourra :

- vous mettre en sécurité ;
- éloigner l'agresseur ;
- ouvrir une enquête.

2 SE METTRE EN SÉCURITÉ RAPIDEMENT

Si vous devez quitter le domicile (et si possible), emportez :

- papiers d'identité ;
- téléphone et chargeur ;
- cartes bancaires ;
- médicaments essentiels.

3 CONSERVER DES PREUVES (SANS SE METTRE EN DANGER)

- Certificats médicaux ;
- Photos de blessures ou dégâts matériels ;
- Messages, e-mails, messages vocaux ;
- Journal daté des violences (dates, faits, témoins)...

MÉMO DE VIE

memo-de-vie.org

Plateforme gratuite et sécurisée pour protéger vos documents et témoignages.

Ces éléments peuvent être utiles plus tard (police, justice, immigration).

4 CONTACTER UNE ASSOCIATION SPÉCIALISÉE

NATIONAL DOMESTIC ABUSE HELPLINE :

0808 2000 247

(géré par Refuge)

Disponible 24h/24, 7j/7

Interprètes disponibles

WOMEN'S AID :

helpline@womensaid.org.uk

womensaid.org.uk

Elle peuvent aider à :

- trouver un hébergement d'urgence ;
- assurer votre sécurité ;
- comprendre vos droits.

5 CONNAÎTRE SES DROITS

Vous pouvez demander un

NON-MOLESTATION ORDER

(interdiction de contact) et/ou un

OCCUPATION ORDER

(obligation pour l'auteur des violences de quitter le domicile, même s'il en est le propriétaire/titulaire du bail).

Vous n'avez pas besoin d'être ressortissante britannique pour être protégée. Si votre droit de résidence dépend de votre conjoint, des protections existent.

Vous pouvez également déposer plainte au commissariat de police/à la brigade de gendarmerie lors d'un passage en France, même si vous résidez au Royaume-Uni.

6 OBTENIR L'AIDE JURIDICTIONNELLE (LEGAL AID)

Le **LEGAL AID** est une aide financière de l'État britannique qui permet de couvrir tout ou partie des frais d'avocat.

Vous pouvez être éligible si :

- vous pouvez fournir une preuve de violences (plainte de police, certificat médical, attestation d'une association, rapport des services sociaux...) ;
- vos ressources financières sont limitées.

L'absence de droit de résidence n'exclut pas automatiquement du Legal Aid.

Pour demander le Legal Aid, contactez un avocat spécialisé en droit de la famille :

gov.uk/check-legal-aid

uk.diplomatie.gouv.fr/fr/les-avocats

7 CONTACTER LES SERVICES SOCIAUX

Vous pouvez contacter les services sociaux de votre municipalité (local council) :

gov.uk/find-local-council

Ils peuvent :

- vous aider à accéder à un hébergement d'urgence ;
- coordonner l'aide avec la police, les écoles, les services de santé.